



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

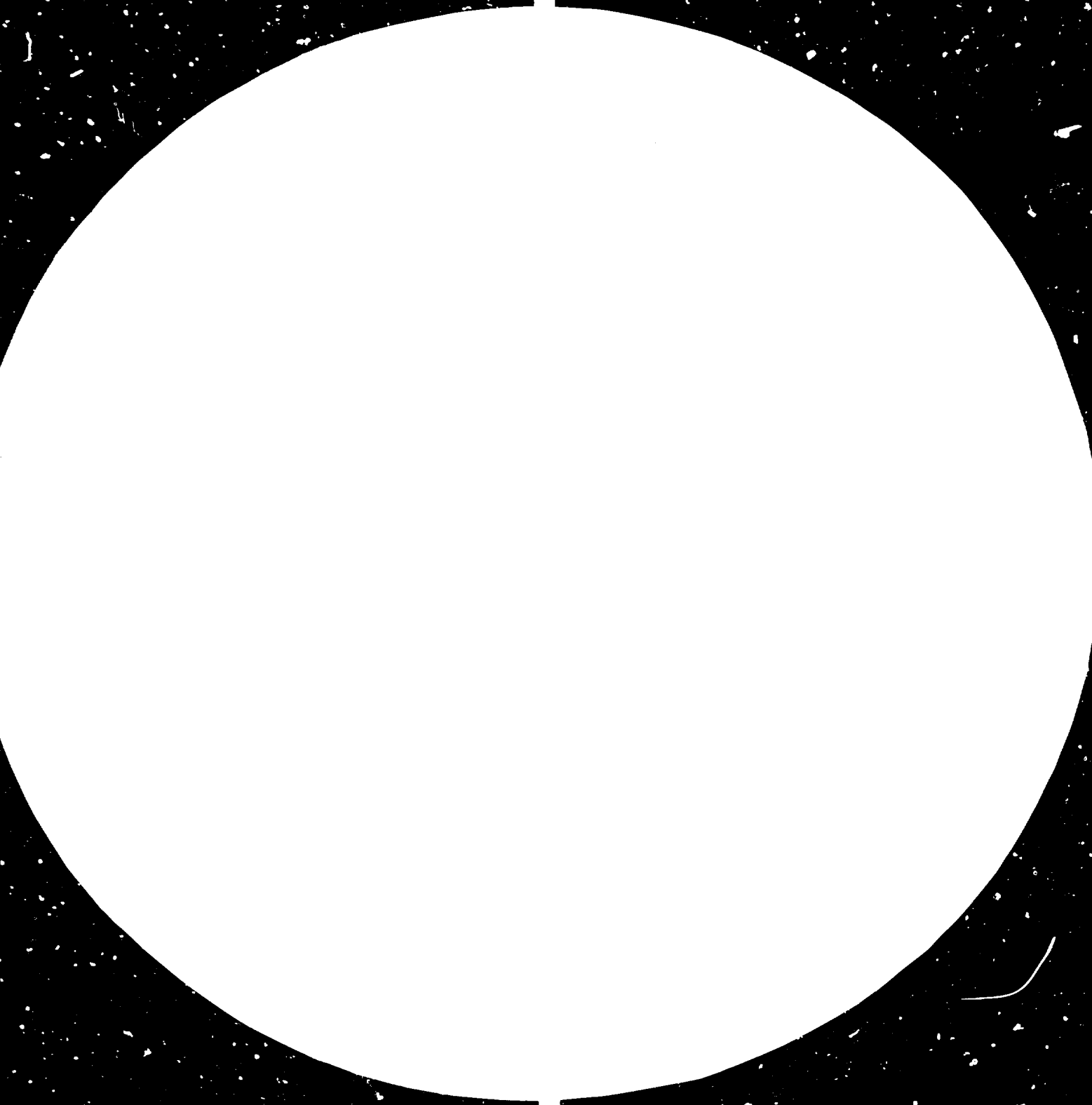
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





2.8



3.2



Resolution Test Chart
1.0 1.1 1.25 1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2



11011-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.353/5

7 décembre 1981

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Cinquième Réunion du Groupe de l'industrie
du cuir et des articles en cuir

Vienne (Autriche), 25-27 novembre 1981

RAPPORT

11011-77

Liste des abréviations

CCI	Centre CNUCED/GATT du commerce international
CIT	Conseil international des tanneurs
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
CP	Comité des produits (FAO)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OIT	Organisation internationale du Travail
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	4
I. ORGANISATION DE LA REUNION	5
A. Ouverture de la réunion	5
B. Election du Président et du Vice-Président	5
C. Adoption de l'ordre du jour	5
II. EXAMEN DE LA SUITE DONNEE A LA DEUXIEME CONSULTATION	6
A. Rapport du Groupe de travail sur l'industrie concernant la rationalisation de la production, de la commercialisation et du commerce mondiaux du cuir, des articles en cuir et de la chaussure	6
B. Progrès accomplis en ce qui concerne le Programme international pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux	7
C. Progrès accomplis dans le domaine de l'amélioration de l'information statistique concernant les cuirs et peaux et produits dérivés	8
D. Projet de liste de points à inclure dans les arrangements contractuels concernant le secteur de la chaussure entre entreprises des pays développés et entreprises des pays en développement, établi par l'ONUDI	9
E. Rapport sur les projets d'assistance technique de l'ONUDI dans le domaine de la création d'unités de production et d'unités de conception de modèles et de la fourniture d'activités de formation à la gestion dans les pays en développement	10
F. Autres questions	10
<u>Annexe</u>	
I. LISTE DES PARTICIPANTS	12
II. ORDRE DU JOUR ADOPTE PAR LE GROUPE	14
III. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SIXIEME REUNION DU GROUPE	15

INTRODUCTION

1. Le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir a été créé par le Conseil du développement industriel après la première Consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir afin d'aider à élaborer les recommandations et les conclusions des consultations de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) organisé dans ce secteur et d'en contrôler l'application.
2. La deuxième Consultation, qui s'est tenue à Cologne (République fédérale d'Allemagne) du 23 au 26 juin 1980, a reconnu l'utilité de l'oeuvre accomplie par le Groupe et a notamment demandé au Secrétariat de l'ONUDI de créer au sein du Groupe de l'industrie du cuir un groupe de travail sur l'industrie qui serait chargé d'élaborer les règles fondamentales à suivre pour rationaliser au niveau mondial la production, la commercialisation et le commerce du cuir, des articles en cuir et de la chaussure.
3. Depuis la deuxième Consultation, l'ONUDI a modifié la constitution du Groupe de façon à obtenir un meilleur équilibre géographique et sous-sectoriel et a choisi parmi ses membres les membres du Groupe de travail sur l'industrie.
4. Ce groupe de travail sur l'industrie a tenu sa première Réunion au Siège de l'ONUDI à Vienne (Autriche) les 23 et 24 novembre 1981, et le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir a tenu sa cinquième Réunion du 25 au 27 novembre 1981.
5. A sa cinquième Réunion, le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir a examiné la suite donnée aux recommandations et aux conclusions de la deuxième Consultation.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

A. Ouverture de la réunion

6. Ont assisté aux travaux de la cinquième Réunion du Groupe de l'industrie (voir Annexe I) 20 participants représentant 15 pays et 4 organisations internationales.
7. La réunion a été ouverte par le Président sortant, M. Xilin Zhang (Chine).

B. Election du Président et du Vice-Président

8. Le Groupe a élu le bureau suivant :
Président : M. Otto F. Klötzer (République fédérale d'Allemagne)
Vice-Président : M. Getinet W. Giorgis (Ethiopie)

C. Adoption de l'ordre du jour

9. L'ordre du jour adopté par le Groupe de l'industrie figure à l'Annexe II.

II. EXAMEN DE LA SUITE DONNEE A LA DEUXIEME CONSULTATION

(points 5 i) à 5 iv) de l'ordre du jour)

A. Rapport du Groupe de travail sur l'industrie concernant la rationalisation de la production, de la commercialisation et du commerce mondiaux du cuir, des articles en cuir et de la chaussure

10. Le Groupe de travail sur l'industrie a examiné le document UNIDO/PC.23. La discussion s'est orientée sur deux mesures possibles qui avaient été proposées pour améliorer notamment la situation de l'offre mondiale de matières premières, d'une part la Doctrine du Conseil international des tanneurs (CIT) concernant les règles à appliquer pour obtenir l'équité en matière de commerce et d'accès aux marchés, et d'autre part le Programme international pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux proposé par la deuxième Consultation de l'ONUDI sur l'industrie du cuir et des articles en cuir. Le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir a adopté les conclusions ci-après du Groupe de travail sur l'industrie après avoir examiné en détail les projets de recommandations :

a) Concernant la Doctrine du CIT, le Groupe a examiné quels effets positifs et négatifs cette doctrine pouvait avoir sur la production et le commerce du cuir et des articles en cuir. Il a conclu que la situation des pays développés et celle des pays en développement étaient si éloignées en ce qui concerne l'offre de matières premières et les niveaux de développement de l'industrie du cuir et des articles en cuir qu'il convenait d'examiner plusieurs paramètres régissant le développement de l'industrie avant de pouvoir adopter les règles fondamentales appropriées, notamment :

- i) La production et le commerce des cuirs et peaux bruts;
- ii) Les politiques appliquées dans le commerce du cuir et des articles en cuir;
- iii) Les incidences de la production et du commerce de la viande sur l'offre de cuirs et peaux;
- iv) Les incidences de la libéralisation du régime commercial sur les divers groupes de pays développés et en développement,

- b) Il a été recommandé que l'ONUDI élabore, en collaboration avec les organisations internationales intéressées, les études complémentaires nécessaires à l'établissement de formules pouvant remplacer la doctrine du Conseil international des tanneurs. Ces propositions devraient être conformes aux principes en vigueur aux Nations Unies. Elles seraient présentées au Groupe de travail sur l'industrie du cuir et des articles en cuir à ses sessions ultérieures;
- c) Après avoir examiné les problèmes du financement du Programme international pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux, le Groupe est arrivé aux conclusions suivantes :
- i) Les milieux commerciaux internationaux intéressés par le programme doivent participer à sa mise en oeuvre notamment en fournissant des services d'experts, des fonds d'un montant limité pour le lancement et tout autre appui nécessaire pour mettre en oeuvre le programme;
 - ii) Les organismes des Nations Unies et les milieux commerciaux internationaux intéressés par le programme doivent unir leur action pour évaluer les ressources financières nécessaires pour sa mise en oeuvre dans le cadre d'un programme d'action déterminé et pour rechercher des sources de financement.

11. Le Secrétariat de l'ONUDI devrait prendre les mesures nécessaires pour assurer une bonne coordination des activités susmentionnées; il a cependant été noté que la mise en oeuvre du programme était du ressort de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

B. Progrès accomplis en ce qui concerne le Programme international pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux

12. Le Groupe a examiné longuement les possibilités de financement du Programme international pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux. Il a aussi noté avec intérêt que des tentatives étaient actuellement faites pour trouver les moyens d'inclure les cuirs et peaux dans le programme intégré pour les produits de base de la CNUCED et pour permettre à ce groupe de produits de prétendre à un financement au titre du deuxième compte du Fonds commun, dès qu'il commencerait à fonctionner. A ce propos, le Groupe s'est félicité de la demande faite au Directeur général de la FAO par le Comité des produits de cette organisation,

d'examiner les incidences de la création d'un Groupe intergouvernemental des cuirs et peaux qui pourrait être considéré comme l'organe intergouvernemental s'occupant de ces produits de base et être chargé de présenter les projets au Fonds commun. Le Groupe a exprimé l'espoir que le Secrétariat de l'ONUDI appellerait l'attention du Directeur général de la FAO sur son désir de voir donner rapidement suite à la demande du Comité des produits compte tenu, d'une part, des graves problèmes de qualité et de pertes qui se posent dans le secteur des cuirs et peaux et, d'autre part, des possibilités de financement des projets au titre du deuxième compte en vue d'atténuer la gravité de ces problèmes.

C. Progrès accomplis dans le domaine de l'amélioration de l'information statistique concernant les cuirs et peaux et produits dérivés

13. Le Groupe a été informé des résultats obtenus par le Groupe de travail ad hoc de la FAO sur l'information statistique concernant les cuirs et peaux et produits dérivés qui s'est réuni à Rome en mai 1981. Il s'est félicité de l'adoption par le Comité des produits de la FAO du rapport et des recommandations du Groupe de travail, en septembre 1981, et a fait siennes ces recommandations. Le Groupe a également pris note d'une étude présentant une synthèse des tendances récentes du marché des cuirs et peaux et de ses perspectives à court terme qui avait été soumise spécialement à la cinquième réunion, avant la date officielle de publication. Le Groupe a félicité le Secrétariat de la FAO pour les travaux pilotes accomplis dans le domaine complexe des activités visant à rassembler les données statistiques et à les rendre cohérentes et comparables. Il a en particulier apprécié les deux répertoires mondiaux, dont l'un contient une série chronologique de données sur la production et le commerce des cuirs et peaux bruts, du cuir et de la chaussure pour plus de 120 pays et l'autre des tables de conversion pour les rendements en poids et en superficie de cuirs et peaux bruts tannés pour ces mêmes pays. Le Groupe a estimé nécessaire de poursuivre ces travaux et a encouragé la FAO à continuer à améliorer et à développer la base de données.

14. Concernant la proposition du Groupe de travail ad hoc touchant l'établissement d'une étude de la capacité mondiale de tannerie, le Groupe a estimé qu'une telle étude ne s'imposait pas pour les raisons suivantes :

- a) Il est difficile d'évaluer la capacité de tannerie des diverses usines et des divers pays, ce qui peut entraîner des erreurs statistiques graves dans une telle enquête;

- b) Cette industrie évolue rapidement et l'on observe des modifications fréquentes dans les usines en fonctionnement;
- c) Il n'est pas certain que des chiffres mondiaux soient utiles pour la planification nationale ou le développement du secteur de la tannerie.

D. Projet de liste de points à inclure dans les arrangements contractuels concernant le secteur de la chaussure entre entreprises des pays développés et entreprises des pays en développement, établi par l'ONUDI

15. Le Groupe a examiné ce projet de liste établi par le Secrétariat de l'ONUDI et a approuvé la méthode adoptée. Il a demandé au Secrétariat de procéder à quelques modifications de texte mineures dans l'introduction et de veiller particulièrement à inclure les points ci-après dans les divers arrangements envisagés :

- a) Le calendrier de mise en oeuvre des projets et l'applicabilité des garanties de bon fonctionnement;
- b) Les précisions concernant l'assistance technique à fournir par le bailleur de savoir-faire pendant la période de mise en route de la production,
- c) Le caractère confidentiel du savoir-faire exclusif;
- d) Le partage des coûts des études de faisabilité relatives au projet, entre l'acheteur et le vendeur du matériel, de l'équipement ou du savoir-faire.

16. Le Groupe a pris note des études de la CNUCED sur les transferts de techniques et a recommandé de faire suivre la liste d'une annexe contenant une bibliographie de la documentation sur cette question.

17. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a appelé l'attention sur le paragraphe 8, page 15, du rapport de la seconde Consultation et a dit que l'ONUDI présenterait ultérieurement des commentaires de fond en vue de leur inclusion dans la liste.

18. Le Groupe a recommandé que le Secrétariat de l'ONUDI distribue le document aux gouvernements, aux entreprises industrielles et aux diverses institutions intéressées et qu'il élabore des listes analogues pour les secteurs de la tannerie et des articles en cuir en vue de son examen par le Groupe à sa sixième Réunion.

E. Rapport sur les projets d'assistance technique de l'ONUDI dans le domaine de la création d'unités de production et d'unités de conception de modèles et de la fourniture d'activité de formation à la gestion dans les pays en développement

19. Le Secrétariat de l'ONUDI a présenté un résumé sur les activités d'assistance technique de l'Organisation dans le domaine du cuir et des articles en cuir jusqu'à la fin de septembre 1981 (document ID/WG.353/3). Ce rapport avait pour but d'informer les membres du Groupe des projets nouveaux et des projets en cours de l'ONUDI, en application des recommandations de la deuxième Consultation concernant la création d'unités de production et d'unités de conception de modèles ainsi que la fourniture d'une formation à la gestion aux pays en développement. Le Groupe a félicité le Secrétariat pour la qualité de l'assistance technique fournie qui, à son avis, constituait une contribution importante à la réalisation des objectifs du développement des pays intéressés. Il a conclu que les projets mentionnés étaient conformes aux recommandations de la deuxième Consultation et que des progrès satisfaisants avaient été accomplis concernant l'application des recommandations mentionnées ci-dessus.

20. Il a enfin noté que la coopération entre le Centre CNUCED/GATT du commerce international (CCI), la FAO et l'ONUDI pour des projets d'assistance technique dans le domaine de l'industrie du cuir et des articles en cuir était excellente. Le représentant de l'OIT a exprimé le souhait que la coopération entre l'ONUDI et l'OIT dans ce secteur soit encore renforcée.

F. Autres questions

Utilisation de peaux de porc

21. Un participant a appelé l'attention du Groupe sur les possibilités offertes par les peaux de porc en tant que sources de matières premières pour l'industrie. Le Groupe a été informé que plusieurs entreprises des Etats-Unis d'Amérique étaient disposées à fournir une assistance technique aux industries des pays en développement et à conclure des accords de vente à long terme concernant des peaux de porc. Compte tenu de la nature délicate des implications sociales de l'utilisation de peaux de porc en tant que matière première pour certains groupes culturels, le Groupe a conclu que la collaboration dans ce domaine devrait s'établir sur une base bilatérale entre les entreprises intéressées et les pays en développement qui désiraient développer l'industrie du cuir en utilisant les peaux de porc fournies par les Etats-Unis d'Amérique.

22. Le Groupe a également pris note de l'étude élaborée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) concernant les ajustements structurels, la protection et le commerce international dans l'industrie du cuir et les articles en cuir qui sera présentée au Comité des articles manufacturés en octobre 1982.

Sixième Réunion du Groupe

23. Il a été proposé que la sixième Réunion du Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir soit convoquée en octobre ou novembre 1982 et que la deuxième Réunion du Groupe de travail sur l'industrie ait lieu avant. Le Secrétariat de l'ONUDI a accepté d'examiner cette proposition. Un ordre du jour provisoire pour la sixième Réunion du Groupe a alors été adopté (voir Annexe III).

24. Le Groupe a décidé d'inclure à l'ordre du jour de sa sixième Réunion la question de la santé et de la sécurité des travailleurs et a prié le secrétariat de l'OIT de présenter un rapport sur cette question. Il a également proposé que les problèmes écologiques posés par l'industrie du cuir figurent également à l'ordre du jour de la sixième Réunion. Le représentant du Secrétariat de l'ONUDI a informé le Groupe qu'une étude antérieure de l'Organisation^{1/} était actuellement mise à jour en consultation avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et qu'il lui serait présentée à sa sixième Réunion.

^{1/} "Environmental considerations in the leather producing industry" (UNIDO/ITD.337/Rev.1, volumes 1 et 2).

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

- M. Ralph Adewoye, Directeur adjoint, Leather Research Institute of Nigeria, P.M.B. 1052, Zaria (Nigéria)
- M. Omar Amine Benabdallah, Directeur de l'artisanat au Maroc, 6 Tarik el Marsa, Rabat (Maroc)
- M. Getinet W. Giorgis,* Directeur général, Société nationale du cuir et de la chaussure, Boite postale 2716, Addis-Abebba (Ethiopie)
- M. Mohammed Feisal Ibrahim, Directeur adjoint, Division des industries, Ministère du commerce et de l'industrie, 7ème étage bloc 10 - Jalan Duta, Kuala Lumpur (Malaisie)
- M. Zdzislaw Jach, Institut de l'industrie du cuir, ul. Zgierska 73, Lodz 11 (Pologne)
- M. Eugène L. Kilik, Président du Tanners' Council of America, Inc., 2501 M Street N.W., Washington, D.C. 20037 (Etats-Unis d'Amérique)
- M. Otto F. Klötzer, Blairs Cove House, Durrus, Co. Cork (Irlande)
- M. Frantisek Malata,* Directeur du Département des relations extérieures, Ministère de l'industrie, Na Porici 24, 111 80 Prague 1 (Tchécoslovaquie)
- M. Ferdinand A. Mencik,* Président Directeur général, BATA S.A., 38, avenue de l'Opéra, 75002 Paris (France)
- M. Andrés Colomer Munmany,* Président du Conseil international des tanneurs, Colomer Munmany S.A., Calle San Francisco, No 1, Vic, Barcelone (Espagne)
- M. Guy G. Reaks, Secrétaire du Conseil international des tanneurs, Directeur de la British Leather Federation, 9 St. Thomas Street, Londres, S.E. 1 (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M. Wilson Sabio de Mello, Directeur général, Calzados Samelio S.A., Rua General Osorio 845, 144400 Franca, Est. Sao Paulo (Brésil)
- M. Eduardo Taiana,* Cámara de la Industria Curtidora Argentina, Belgrano 3978, 1210 Buenos Aires (Argentine)
- M. Valentin Molina Urrea, Economiste, PROEXPO, Calle 28 No 13 A - 15 Piso 38, Apartado Aéreo 17966, Bogota (Colombie)
- M. Xilin Zhang, Ingénieur en chef, Directeur adjoint, Société du cuir, 33 rue de Szechuan, Chang-hai (Chine)

Secrétariat des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

M. Myong Che Chon,* Spécialiste des affaires économiques, Section de l'analyse quantitative des échanges actuels, Division des articles manufacturés

Institutions spécialisées et autres organismes
du système des Nations Unies

Organisation internationale du travail (OIT)

M. Pierre Drouet,* Service des industries manufacturières

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

M. S.K. Barat,* Spécialiste des industries agricoles, Division des services agricoles

M. W. Lamade,* Spécialiste principal des produits, Division des produits et du commerce international

Centre CNUCED/GATT du commerce international

M. José-Luis Albaladejo,* Spécialiste de la promotion des marchés, Division technique

* Membre du Groupe de travail sur l'industrie.

Annexe II

ORDRE DU JOUR ADOPTE PAR LE GROUPE

1. Ouverture de la réunion
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration du représentant du Secrétariat de l'ONUDI sur les débats de fond de la réunion
5. Suite donnée aux recommandations de la deuxième Consultation; débat de fond sur les questions suivantes :
 - i) Rapport du Groupe de travail sur l'industrie concernant les règles fondamentales à appliquer pour rationaliser la production, la commercialisation et le commerce mondiaux du cuir, des articles en cuir et des chaussures;
 - ii) Progrès accomplis en ce qui concerne le Programme international pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux, document présenté par le secrétariat de la FAO;
 - iii) Progrès accomplis dans le domaine de l'amélioration de l'information statistique concernant les cuirs et peaux et produits dérivés : rapport du secrétariat de la FAO sur les travaux de la réunion du Groupe de travail ad hoc de la FAO sur l'information statistique concernant les cuirs et peaux et les autres activités connexes de la FAO;
 - iv) Projet de liste des points à inclure dans les arrangements contractuels concernant l'industrie de la chaussure, document présenté par le Secrétariat de l'ONUDI;
 - v) Rapport du Secrétariat de l'ONUDI sur la création d'unités de production et d'unités de conception de modèles et sur le programme d'assistance technique concernant la formation de la main-d'oeuvre dans le secteur du cuir et des articles en cuir dans les pays en développement.
6. Autres questions
7. Approbation des conclusions et recommandations concernant les points 5 et 6 de l'ordre du jour
8. Date et ordre du jour provisoire de la sixième Réunion du Groupe
9. Adoption du rapport de la réunion.

Annexe III

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SIXIEME REUNION DU GROUPE

1. Ouverture de la session
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suite donnée aux recommandations de la deuxième Consultation :
 - i) Rapport du Groupe de travail sur l'industrie concernant les règles fondamentales à appliquer pour rationaliser la production, la commercialisation et le commerce mondiaux du cuir, des articles en cuir et de la chaussure;
 - ii) Etablissement par l'ONUDI d'une liste de points à inclure dans les arrangements contractuels concernant l'industrie de la tannerie et le secteur des articles en cuir;
 - iii) Rapport intérimaire sur l'application des recommandations adoptées par le Groupe à sa cinquième réunion concernant le Programme international pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux; progrès accomplis en ce qui concerne l'amélioration de l'information statistique.
5. Problèmes de santé et de sécurité dans l'industrie du cuir et des articles en cuir
6. Problèmes écologiques posés par l'industrie du cuir
7. Autres questions.

- - - - -



